

## Les raisons pour lesquelles l'UDC se sépare de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf

Madame Eveline Widmer-Schlumpf a été élue au Conseil fédéral le 12 décembre 2007 en lieu et place du candidat officiel de l'UDC, le conseiller fédéral sortant Christoph Blocher. Elle a accepté cette élection le 13 décembre 2007 alors qu'elle savait depuis longtemps que l'UDC n'accepterait jamais ce procédé. Elle n'est donc pas représentante de l'UDC. Après analyse des conditions et événements qui ont conduit à la non-élection du conseiller fédéral Christoph Blocher, les faits suivants sont désormais établis:

- 1.) Madame Eveline Widmer-Schlumpf a **préparé son élection avec le Parti socialiste, principal adversaire politique de l'UDC**, pour évincer de son poste le conseiller fédéral de son propre parti UDC, Christoph Blocher. Durant les semaines qui ont précédé son élection, elle a eu plusieurs contacts avec le conseiller national socialiste Hämmerle qui, à son tour, a assuré le contact avec la direction du PS. En agissant de la sorte, elle a placé ses intérêts personnels et ceux du PS au-dessus des intérêts de son propre parti.
- 2.) Madame Eveline Widmer-Schlumpf a déclaré à plusieurs reprises à la direction du parti qu'elle n'accepterait pas une élection au Conseil fédéral parce qu'elle imaginait mal pouvoir mener sa politique sans groupe parlementaire. Bien que la direction de l'UDC ait plusieurs fois attiré son attention sur ses bonnes chances d'être élue, elle a caché devant les dirigeants de son propre parti les contacts qu'elle avait déjà eus avec le PS. **Elle a de ce fait gravement trompé la direction de son propre parti.**
- 3.) Comme conseillère fédérale nouvellement élue, **Madame Eveline Widmer-Schlumpf a fait des déclarations publiques contraires à la vérité sur la manière dont s'est réalisée sa candidature**, ce qui est intolérable pour une conseillère fédérale. Durant les premiers jours qui ont suivi son élection, elle a uniquement dit qu'elle avait reçu la veille des élections au Conseil fédéral un SMS lui annonçant que son nom avait été évoqué à ce propos. Puis elle dû admettre peu à peu qu'elle avait déjà eu samedi un entretien téléphonique d'une vingtaine de minutes avec le conseiller national Hämmerle (PS) et qu'elle avait téléphoné une nouvelle fois avec ce dernier mardi avant les élections au Conseil fédéral.

Madame Widmer-Schlumpf a ainsi gravement nui aux intérêts de l'UDC et porté atteinte à la réputation de celle-ci, ce qui est **explicitement considéré comme un motif d'exclusion** dans les statuts de l'UDC Suisse. L'UDC Suisse ne peut pas exclure des personnes individuelles, mais uniquement des sections cantonales. L'UDC Suisse n'a pas d'autre solution que d'exclure l'UDC du canton des Grisons si Madame Widmer-Schlumpf ne quitte pas celle-ci de sa propre initiative ou, dans le cas contraire, si l'UDC Grisons refuse de l'exclure, couvrant ainsi le comportement contraire aux intérêts du parti de Madame Widmer-Schlumpf.

Il existe par ailleurs des divergences politiques de fond entre Madame Widmer-Schlumpf et l'UDC. Au mois d'août 2007, l'UDC s'est engagée dans son "contrat avec le peuple" sur trois principes. Premièrement, l'UDC est contre l'adhésion de la Suisse à l'UE et, de ce fait, contre un nouveau rapprochement politique avec l'UE. En opposition avec ce choix, Madame Widmer-Schlumpf a soutenu l'adhésion de la Suisse à l'accord de Schengen et, précédemment, à l'EEE. Deuxièmement, l'UDC exige l'expulsion des étrangers criminels alors que Madame Widmer-Schlumpf combattait l'initiative UDC pour le renvoi des étrangers criminels déjà avant son entrée au Conseil fédéral. Troisièmement, l'UDC s'est engagée à baisser les impôts pour tous. Or, Madame Widmer-Schlumpf a toujours défendu des augmentations de la TVA. Il est de ce fait évident que **Madame Widmer-Schlumpf ne peut prétendre faire la politique de l'UDC.**